



## GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information  
1701, rue Parthenais, UO 1110  
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 1801 316

**OBJET :** **Voire demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) concernant le nombre de conducteurs arrêtés pour conduite avec capacités affaiblies par la drogue.**

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 30 janvier 2018, visant à obtenir « tout document faisant état du nombre de conducteurs arrêtés pour conduite avec les capacités affaiblies par la drogue pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2017 ».

Les chiffres relatifs à la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 15 novembre 2016 ont déjà été transmis en réponse à une autre demande d'accès et diffusées dans le site Internet de la Sûreté du Québec. Nous vous invitons donc à les consulter en ligne, à l'adresse suivante :

<https://www.sq.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2017/04/2016-12-15-conduite-capacites-affaiblies-drogue.pdf>

Le tableau suivant présente les chiffres relatifs à la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2017 :

<b>Nombre d'arrestations pour capacité de conduite affaiblie par la drogue à la Sûreté du Québec, du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2017</b>		
<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Total</b>
316	310	626

Source : Direction du soutien au territoire, Sûreté du Québec  
Mise à jour : 2 février 2018

Afin de vous permettre d'apprécier ce tableau à sa juste valeur, nous désirons émettre une mise en garde à l'effet que ces données ne sont pas exhaustives, puisque la période prévue pour la saisie de ce type de données dans nos systèmes informatiques n'est pas encore finalisée. De plus, nous tenons à signaler que nos systèmes sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

**ORIGINAL SIGNÉ**

Esther Fernandez  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels